

**Communiqué : Appel à projets pour le remplacement de bénéficiaires défaillants parmi les 536 porteurs de sous-projets retenus du Guichet 2 du Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole (PReCA), dans les 13 régions du Burkina Faso**

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso, en tant que Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) du Guichet 2 du PReCA, informe les promoteurs des sous-projets ayant été présélectionnés et soumis à l'entretien individuel sur toute l'étendue du territoire national, qu'une opportunité leur est offerte pour soumettre un plan d'affaires de l'avant-projet qu'ils avaient présenté initialement, en version physique ou via la plate-forme (en ligne), dans le cadre de l'appel à projets pour la sélection des sous-projets du Guichet 2 du PReCA.

Les différentes phases de présélection de cet appel à projets avait permis de sélectionner au final 536 sous-projets à l'issue de la session du Comité National d'Approbation des Sous-Projets (CNAP), tenue le 08 février 2023. En rappel, sur un nombre total de 4987 avant-projets déposés, 1115 avant-projets avaient été présélectionnés pour la phase des entretiens individuels. La liste des 1115 promoteurs de sous-projets peut être consultée sur le site web de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso, du PReCA ou dans toutes les antennes régionales de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso dans les 13 régions.

Toute personne physique ou morale ayant déposé un avant-projet, dans le cadre de cet appel à projets initial du PReCA et qui n'avait pas été présélectionné pour la phase d'entretien, n'est pas éligible à ce processus de remplacement des bénéficiaires défaillants. Les promoteurs des sous-projets qui avaient soumis des plans d'affaires et qui n'ont pas été retenus sont invités à actualiser leurs plans d'affaires et à les soumettre à nouveau s'ils le souhaitent. Les bénéficiaires des sous-projets retenus parmi les 536 et qui n'ont pas pu satisfaire aux conditions du Guichet 2 du PReCA sont exclus de cet appel à remplacement.

A cette étape, les frais de montage des plans d'affaires qui doivent être conformes au canevas du Guichet 2 disponible sur le site web de la MEBF, sont totalement à la charge du promoteur. Les dépôts physiques se feront dans les antennes régionales de la MEBF, dans les 13 régions du Burkina Faso, du 15 au 30 août 2023, à 16h00mn au plus tard. Tout changement de titre de sous-projets ou d'activités entrainera une élimination systématique du sous-projet. De même, tout sous-projet ne remplissant pas les conditions d'éligibilité du PReCA ne sera pas retenu.

Le dossier de candidature est composé des documents suivants :

- un plan d'affaires conforme au canevas à télécharger sur le site Internet de la MEBF : [www.me.bf](http://www.me.bf) ou à retirer directement au siège de la MEBF ou dans les antennes des bureaux déconcentrés de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso ;
- une copie de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport du candidat pour les personnes physiques, et le document de reconnaissance légal pour les personnes morales ;
- une fiche de screening environnemental ;
- une copie légalisée du document de titre de propriété du site au nom de la personne physique ou de la personne morale ;
- un document justifiant la disponibilité des apports personnels (en espèces) du promoteur.

Les dossiers complets sont recevables dans les antennes régionales de la MEBF dans les 13 régions et au siège à Ouagadougou du **15 au 30 août 2023**, à 16 heures 00mn au plus tard. Aucun projet n'est recevable après cette date.

**Pour tout besoin d'informations ou d'un appui au montage du plan d'affaires, rendez-vous dans les Directions Régionales et Provinciales en charge de l'agriculture, les Chambres Régionales d'Agriculture, les antennes régionales du PReCA et de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso, où des listes de prestataires sont mises à votre disposition.**

**Contacts : +226 70 17 92 77/72 36 26 15**



**Félicité KABORE**  
Directeur Général/p.i